Informations de base

2018/2628(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la protection des journalistes d'investigation en Europe: le cas de Ján Kuciak, journaliste slovaque, et de Martina Kušnírová **Subject** 3.30.08 Presse, liberté et pluralisme des médias **Zone géographique** Slovaquie	

Acteurs principaux

Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Éducation, jeunesse, sport et culture	NAVRACSICS Tibor

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
14/03/2018	Débat en plénière		
19/04/2018	Décision du Parlement	T8-0183/2018	Résumé
19/04/2018	Résultat du vote au parlement		
19/04/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2018/2628(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0186/2018	18/04/2018	

Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0183/2018	19/04/2018	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2018)474	10/09/2018	

Résolution sur la protection des journalistes d'investigation en Europe: le cas de Ján Kuciak, journaliste slovaque, et de Martina Kušnírová

2018/2628(RSP) - 19/04/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 573 voix pour, 27 contre et 47 abstentions une résolution sur la protection des journalistes d'investigation en Europe: le cas de Ján Kuciak, journaliste slovaque, et de Martina Kušnírová.

La résolution a été déposée par les groupes PPE, S&D, ALDE, ECR et Verts/ALE.

Le Parlement a **condamné l'assassinat du journaliste d'investigation slovaque** Ján Kuciak et de sa compagne Martina Kušnírová en février 2018, constatant qu'il s'agissait du deuxième attentat mortel perpétré contre un journaliste dans l'Union européenne au cours des six derniers mois, après l' assassinat de la journaliste Daphne Caruana Galizia à Malte, le 16 octobre 2017. Ján Kuciak s'était spécialisé dans les scandales de fraude fiscale de grande ampleur et s'intéressait, dans son dernier article, publié à titre posthume, à **l'extorsion de subventions agricoles européennes** dont se serait rendue coupable l'organisation mafieuse italienne Ndgrangheta, avec l'implication possible d'agents de l'État proches de hauts responsables politiques.

Les députés ont invité les pouvoirs publics slovaques à mettre en œuvre tous les moyens qui s'imposent pour que l'assassinat de Ján Kuciak et de Martina Kušnírová fasse l'objet d'une **enquête** complète, recommandant vivement la mise en place d'une équipe d'enquête commune codirigée par Europol.

Mesurant l'importance capitale que revêtent les journalistes d'investigation de par leur rôle de gardiens vigilants de la démocratie et de l'état de droit, le Parlement a relevé qu'il est primordial pour l'ensemble de la société que les journalistes d'investigation bénéficient d'une protection maximale. Il a invité la Commission à :

- proposer une directive européenne efficace, complète et transversale sur la protection des lanceurs d'alerte, en faisant siennes les recommandations du Conseil de l'Europe et les résolutions du Parlement du 14 février 2017 et du 24 octobre 2017 ;
- présenter des **propositions législatives ou autres destinées à protéger dans l'Union les journalistes** qui font régulièrement l'objet de poursuites visant à censurer leurs travaux ou à les intimider, notamment en prévoyant l'application européenne de dispositions contre les «poursuites-bâillons» ;
- mettre sur pied un **dispositif permanent de soutien financier** doté d'un budget spécial, en y réaffectant les moyens existants en faveur du journalisme d'investigation indépendant ;
- observer les obstacles mis à la **liberté et au pluralisme des médias** dans l'Union européenne et à s'y attaquer, tout en respectant le principe de subsidiarité et tenir le Parlement pleinement informé des mesures prises ;
- reprendre sa **veille annuelle de la lutte contre la corruption** dans tous les États membres et mettre en place un jeu d'indicateurs rigoureux et d' application facile et de critères uniformes permettant de mesurer le degré de corruption dans les États membres.

Les députés ont réprouvé les propos outrageants proférés par des politiciens européens contre des journalistes et insisté sur le fait que tous les États membres doivent veiller à ce que la sécurité personnelle et les moyens de subsistance des journalistes d'investigation et des lanceurs d'alerte soient protégés.

Le Parlement a demandé à la Conférence des présidents de présenter une proposition tendant à définir les contours de l'hommage que le Parlement pourrait rendre à l'œuvre de Daphne Caruana Galizia et Ján Kuciak, et d'envisager de **rebaptiser les stages de journalisme du Parlement** du nom de Ján Kuciak.

La résolution a noté les allégations de corruption, de détournement de fonds de l'Union, d'abus de pouvoir et de conflits d'intérêts en Slovaquie, ainsi que **l'implication possible du grand banditisme** dans cet assassinat. Elle a également noté que la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures et la commission du contrôle budgétaire, dans le prolongement de leur mission d'information en Slovaquie, avaient conclu que le choix des procureurs de haut rang passe pour être très politisé et des allégations de corruption ont été portées à l'égard de hauts fonctionnaires sans donner lieu à une enquête rigoureuse.

Le Parlement a invité les autorités slovaques à :

- veiller à ce que les journalistes d'investigation soient **préservés de toute forme** d'intimidation, d'inculpations pour diffamation, de menaces ou d' agressions physiques ;

- enquêter sur les irrégularités et fraudes signalées, dont les fraudes à la TVA de type carrousel et celles qui concernent le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et les autres fonds structurels en coopération avec l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) ;
- enquêter sur **les constatations de la Cour des comptes slovaque** qui, à l'occasion de l'examen de l'ensemble des autorités de gestion des fonds européens et des instances intermédiaires, a considéré que seul l'organisme payeur slovaque dans le domaine de l'agriculture était problématique et a publié trois rapports critiques sur l'organisme payeur slovaque dans le domaine de l'agriculture ;
- renforcer leur impartialité en matière répressive et à prendre en compte les principales conclusions et recommandations du rapport rédigé à l' issue de la mission d'information du Parlement.

En dernier lieu, le Parlement a invité le Conseil à s'attacher avec les États membres participants à mettre en place **le Parquet européen** au plus vite, afin de pouvoir conduire une action coordonnée contre la fraude dans l'Union et d'autres crimes ou délits portant atteinte aux intérêts financiers de l' Union.